

PROJET TOULOUSE EUROSUDOUEST

Atelier contributif n°1

Samedi 28 septembre 2019



Déroulé de l'Atelier



- 1 Introduction
- 2 L'actualité du projet / 2nd cycle des Ateliers
- 3 Ballade urbaine sur le secteur « Avenue de Lyon »
- 4 Temps de travail en collectif
- 5 Restitution des travaux
- 6 Clôture



1

Introduction

Jean-Luc MOUDENC



2

L'actualité du projet 2nd cycle des Ateliers



2.1

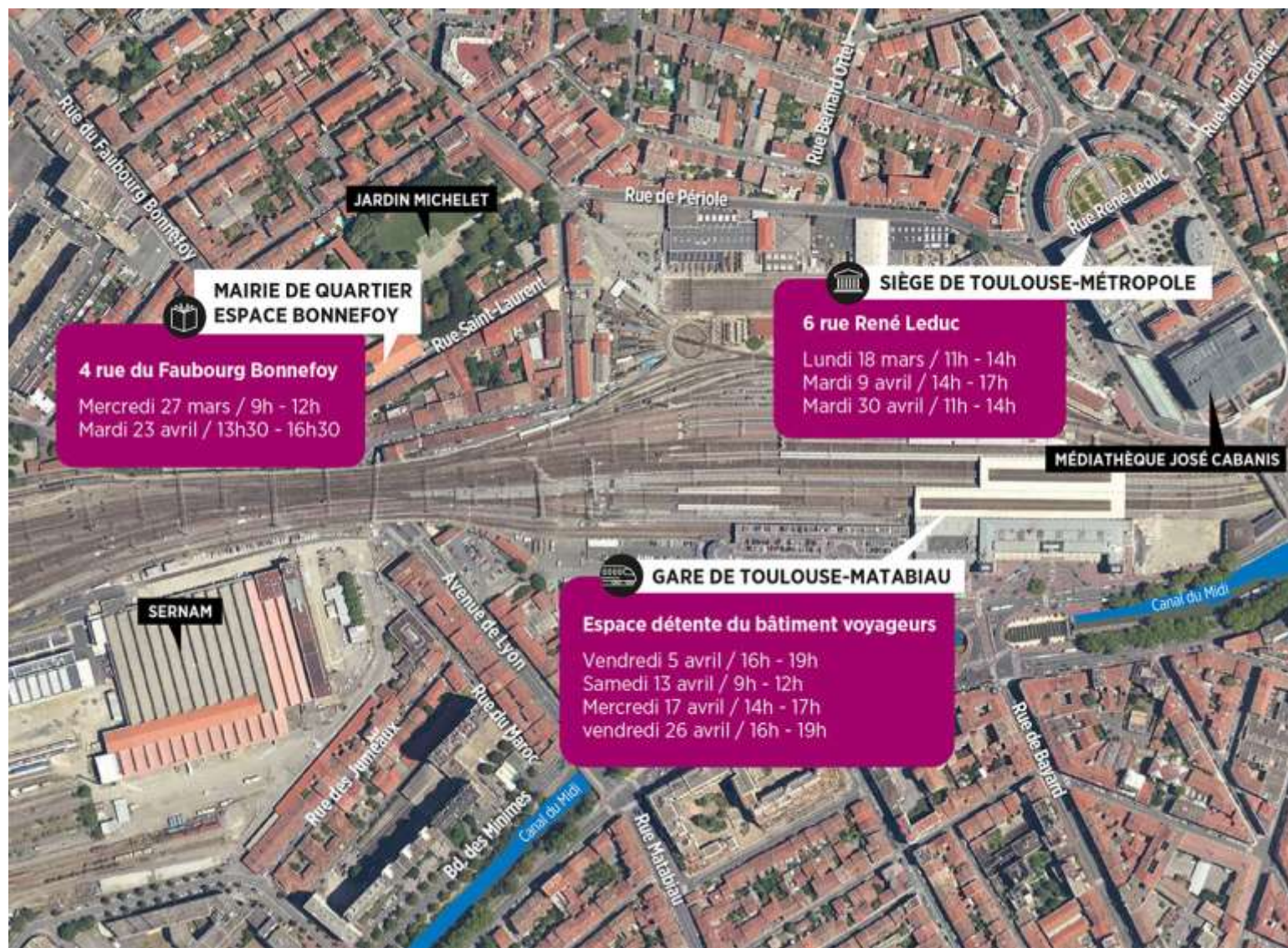
L'actualité du projet EUROPOLIA

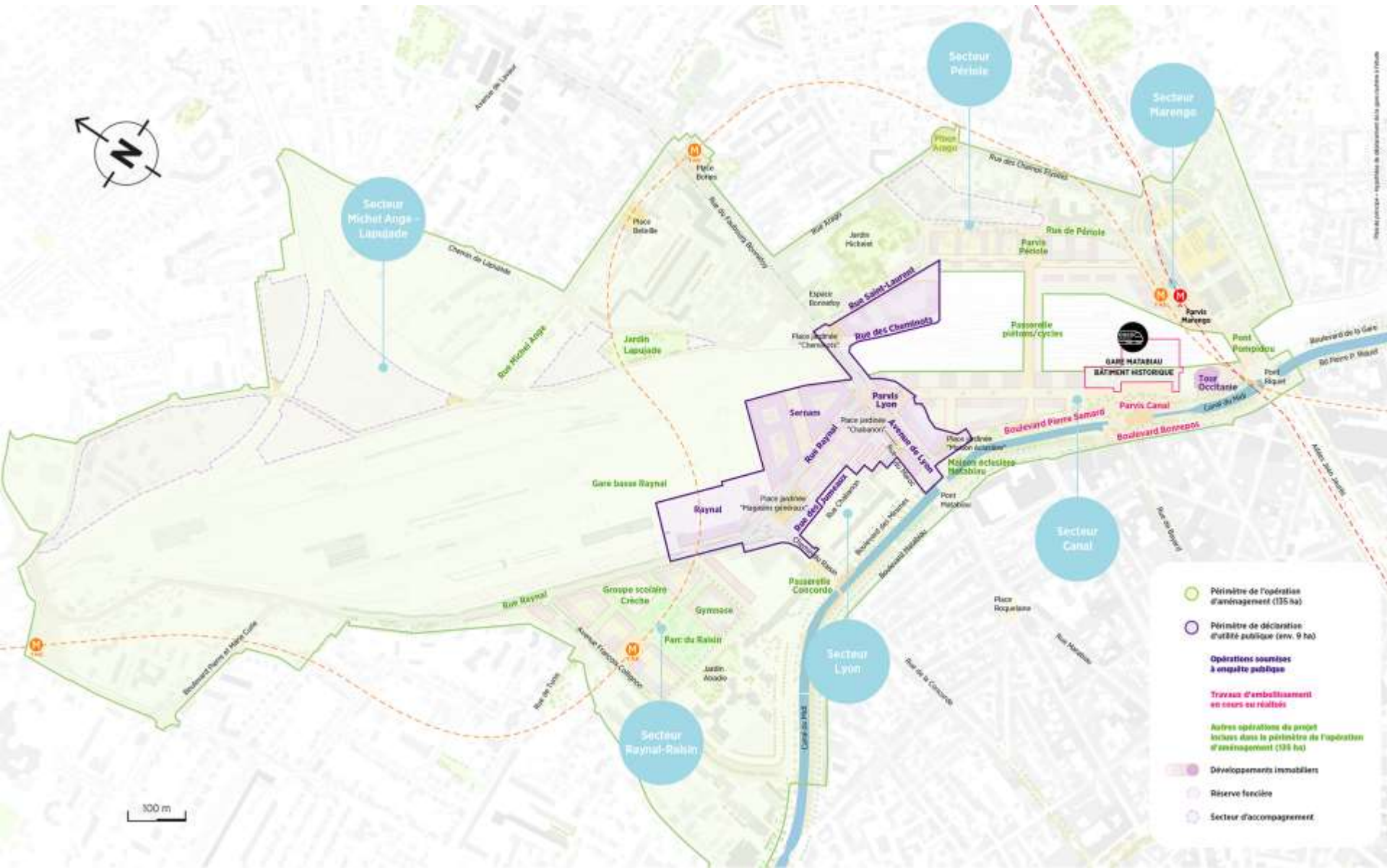
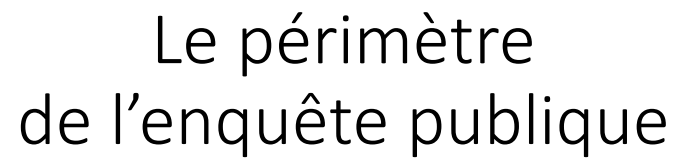


L'enquête publique

du 14 mars au 30 avril

(6 semaines)





Les objets de l'enquête publique

GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Pièces communes

- Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives

- **Évaluation environnementale :**
Préambule / Résumé non technique /
Descriptif du projet / Etat initial /
Etude d'impact / Avis réglementaires /
Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité
environnementale

- Bilans des concertations
• Avis réglementaires

Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

- Notice explicative
- Plans de situation
- Plan général des travaux
- Caractéristiques des ouvrages les plus importants
- Appréciation sommaire des dépenses

Dossier d'enquête parcellaire

- Notice explicative
- Plan parcellaire
- État parcellaire

Dossier de classement et déclassement des voiries

- Objet de l'enquête - informations juridiques
- Notice explicative
- Plans de situation
- Plan des voiries concernées
- Profils en travers type

Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

- Procédure et contenu du dossier de mise en compatibilité
- Objectifs et présentation du projet
- Incidences du projet sur le PLU de Toulouse - Commune de Toulouse
- Incidences du projet sur le PLUI-H de Toulouse Métropole
- OAP « Toulouse EuroSudOuest - Secteur Lyon / Saint-Laurent »

Dossier de permis de construire de la Tour Occitanie

- Liste des pièces et formulaire de demande
- Pièces du permis de construire

Les étapes de la procédure

26 mai

La Commission a remis son procès-verbal de synthèse au maître d'ouvrage

14 juin

Le maître d'ouvrage a remis sa réponse écrite à la Commission

21 juillet

La Commission a remis son rapport au Préfet qui l'a publié

23 juillet

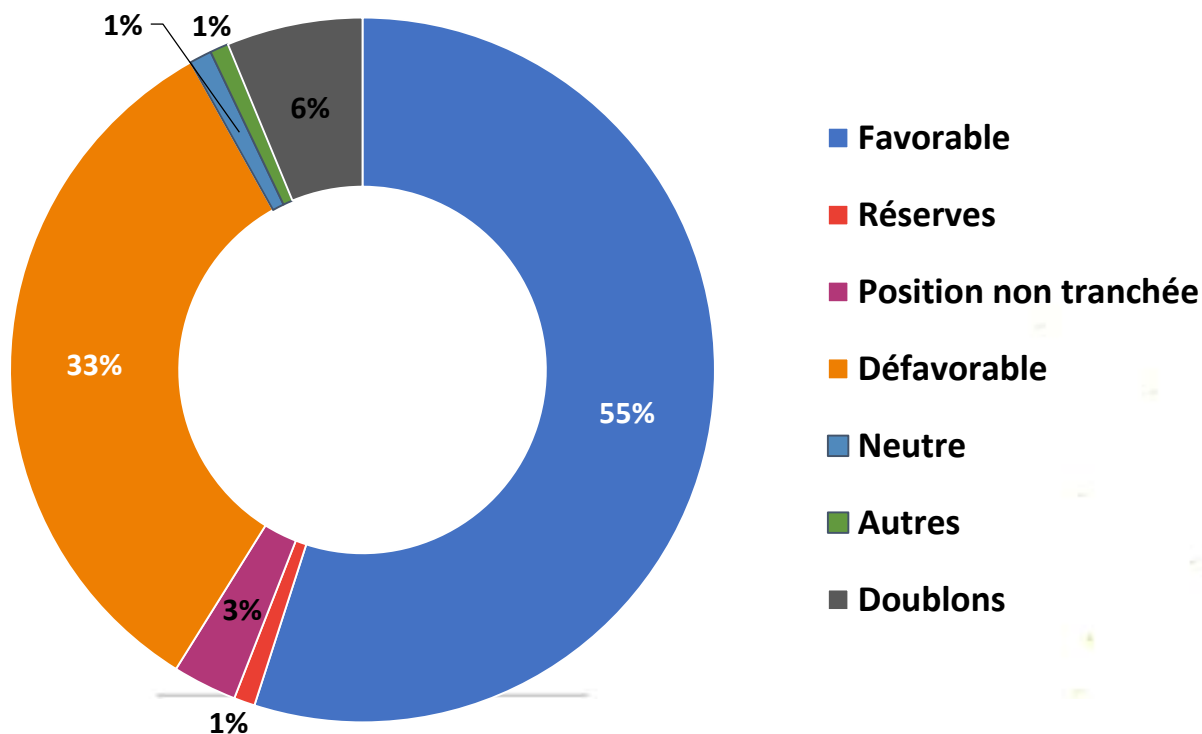
Le Maire de Toulouse a délivré le permis de construire de la Tour Occitanie

(dans les 2 mois après la remise du rapport de la Commission)



Synthèse des contributions

- **1763 contributions recueillies** pendant l'enquête (personnes, associations, organisations socio-professionnelles, élus ou syndicats)
- **55% d'avis favorables au projet**





Avis favorables sur tous les objets de l'enquête

Déclaration
d'Utilité
Publique

Mise en
compatibilité
du document
d'urbanisme

Enquête
parcellaire

Classement /
déclassement
de la rue Raynal

Permis
de construire de
la Tour Occitanie



Déclaration d'utilité publique



2 réserves

- **La hauteur des immeubles limitée à 35 m** sur la zone UP2-10 (avenue de Lyon) au lieu des 60 m initialement prévus.
- **Les espaces verts publics de pleine terre** devront être portés à au moins 10% de la surface de la DUP, soit 9 000 m².



Les hauteurs :

UP2-9: 60 m UP2-10: 35 m maximum







Déclaration d'utilité publique



6 recommandations

- Poursuivre la **concertation avec le public et les associations locales**, particulièrement au sujet de la définition du cahier des charges de la ZAC
- Etudier des moyens efficaces pour améliorer **la qualité de l'air** (imposer une limitation de vitesse à 30 km/h et/ou créer plus d'espaces verts).
- Etudier avant chaque chantier de démolition la **réutilisation des gravats** et élaborer un schéma de **gestion des gravats**
- Interrogation sur **les devenir des bureaux vacants en périphérie** et demande d'engager une concertation sur les usages envisageables de ces bureaux.
- Implanter les établissements accueillant des **populations sensibles** à l'écart des boulevards à fort trafic
- Lancer une étude pour préciser **les réponses du projet au Plan Climat Energie** et publier ses résultats dans un délai d'un an



Mise en compatibilité du document d'urbanisme PLUi-h



1 réserve

→ Identique à la réserve n°1 sur la DUP (hauteurs UP2-10).

1 recommandation

→ Améliorer l'explication lors des prochaines étapes de concertation sur les nouvelles dispositions du PLUi-h permettant de garantir le verdissement des opérations immobilières



Enquête parcellaire



2 recommandations

- Mise en place d'une **Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)** dans les meilleurs délais pour les habitants à reloger
- **Intégrer les coûts liés au relogement des habitants** dans l'estimation sommaire des dépenses de la DUP



Le permis de construire de la Tour Occitanie



2 réserves

- Afin de compenser l'absence de logement social dans la Tour, le promoteur devra **financer un programme de logements locatifs sociaux d'environ 3 950 m² au cours de la 1^{ère} phase de TESO**
(soit 35% des surfaces de logement prévues dans la Tour)
- Signature d'un **contrat de suivi scientifique de la végétation et des effets induits, à 3, 6, et 9 ans** après la fin des plantations et publication des résultats.



Le permis de construire de la Tour Occitanie



3 recommandations

- Recourir à des terreaux certifiés écolabel pour les plantations
- Recourir aux matériaux bas-carbone, bio-sourcés et filières locales
- Faire réaliser les études de résistance au vent des arbres par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)



Réponses apportées aux réserves et recommandations



- **Toulouse Métropole envisage de répondre favorablement aux 3 réserves et 9 recommandations** sur la Déclaration d'Utilité Publique, la Mise en Compatibilité du Document d'Urbanisme, l'enquête parcellaire et le dossier de classement/déclassement de voies.
- **La Compagnie de Phalsbourg répond favorablement aux 2 réserves et 3 recommandations** relatives au permis de construire de la Tour Occitanie.
- Il sera donc proposé au **Conseil de Métropole du 10 octobre 2019** de confirmer son intention de réaliser la première phase opérationnelle de Toulouse EuroSudOuest en approuvant la Déclaration de Projet.



Les étapes suivantes

Toulouse Métropole
délibèrera le 10 octobre
sur la déclaration de
projet et levée des
réserves

- Dans un délai de 6 mois après
la fin de l'enquête

Le Préfet peut prendre
les arrêtés de Déclaration
d'Utilité Publique et Mise
en Comptabilité du
Document d'Urbanisme
(PLUi-h)

- Dans le délai d'1 an après
la fin de l'enquête

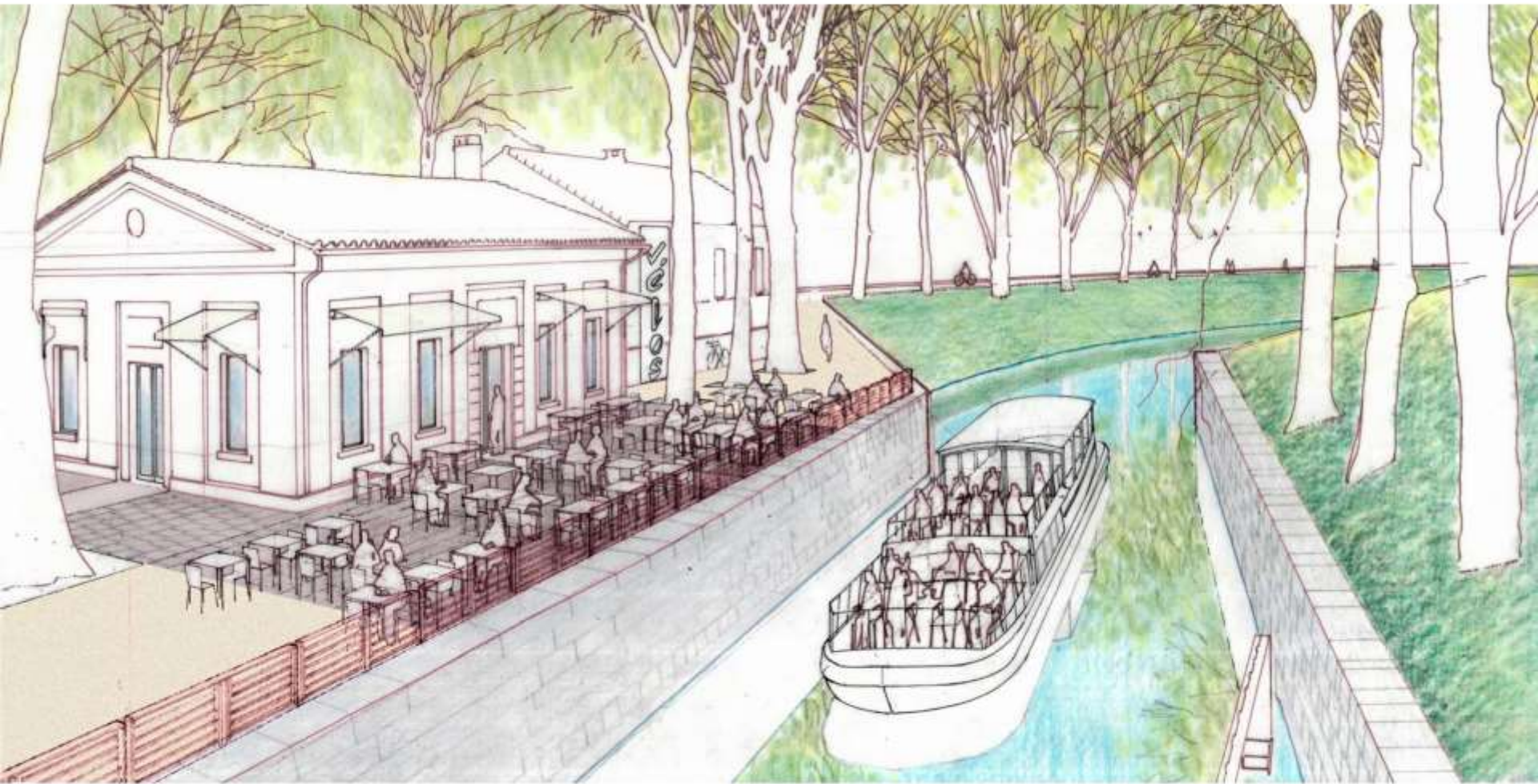
La cessibilité des
propriétés immobilières
peut débuter

- Délai de 5 ans renouvelable
1 fois

La ZAC peut être créée par délibération de Toulouse Métropole
(étude d'impact mise à disposition + Etude de Sûreté et Sécurité Publique)

Réhabilitation de la maison éclusière

Démarrage des travaux : novembre 2019





2.2

2nd cycle des Ateliers NEORAMA

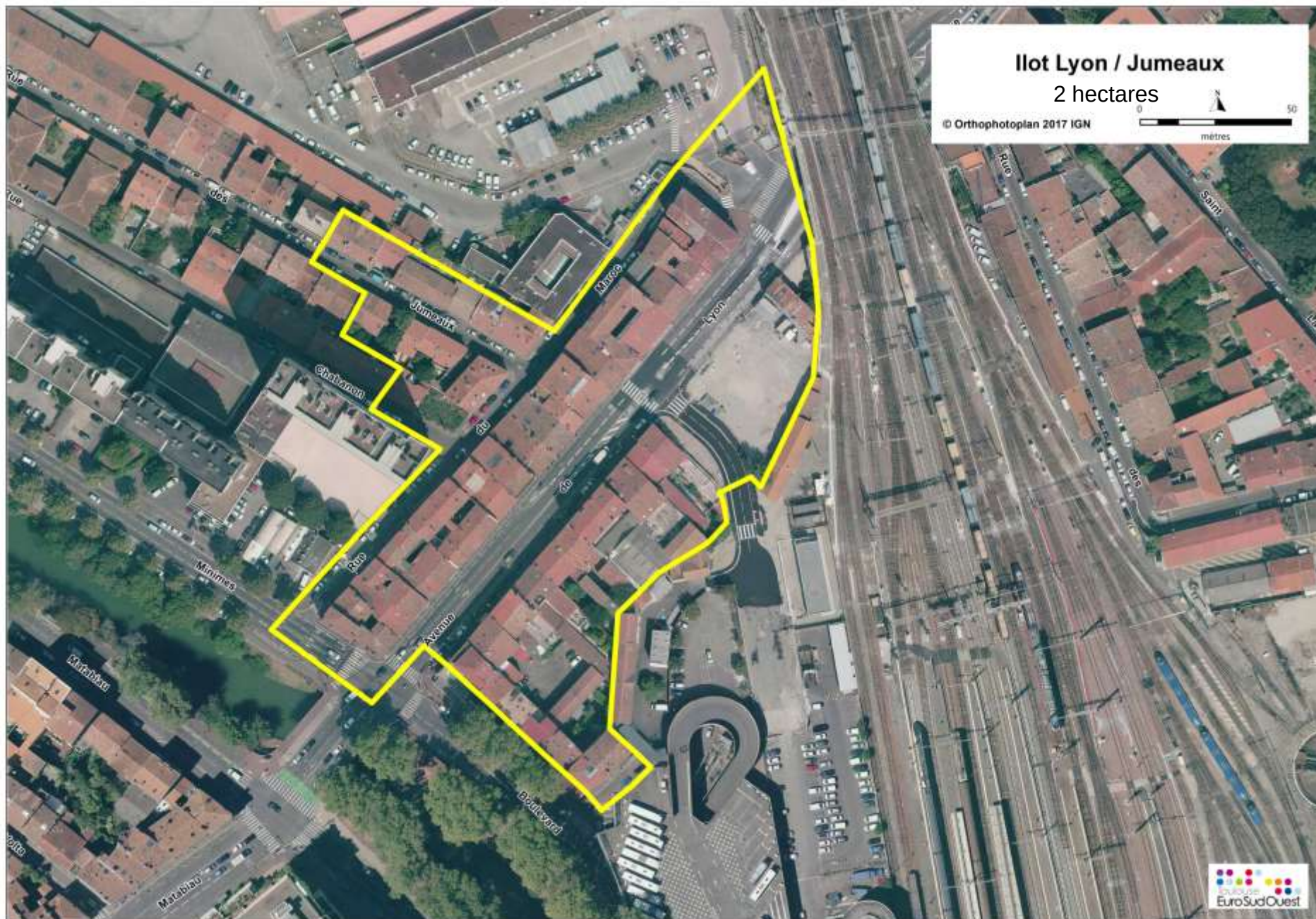


Un 2nd cycle de concertation *septembre-décembre 2019*



- Dans le cadre de l'engagement pris par Toulouse Métropole et Europolia d'impliquer les représentants locaux et métropolitains de façon pérenne
- En réponse aux attentes exprimées lors de la réunion du 20 décembre et des échanges conduits
- À l'échelle du secteur « **avenue de Lyon** »
- En travaillant ensemble à la traduction **des enjeux d'usages et d'appropriation** d'un nouveau visage pour le quartier
- En mode « **pilote** » pour consolider une méthode de concertation pour les autres secteurs

2 hectares



PROJET Toulouse EuroSudOuest
PERIMETRE D'ACTION FONCIERE
Secteurs avenue de Lyon / rues des Jumeaux
et
rue des Cheminots / rue St Laurent



 **Périmètre d'action foncière**

Etat des acquisitions au 19 juin 2019

-  Foncier en pleine propriété
-  Foncier en pleine propriété en cours d'acquisition
-  Lot(s) de copropriété dans un ensemble immobilier à dureté foncière faible
-  Lot(s) de copro. dans un ensemble immobilier à dureté foncière moyenne à forte

Echelle : 1/1000 (A3)

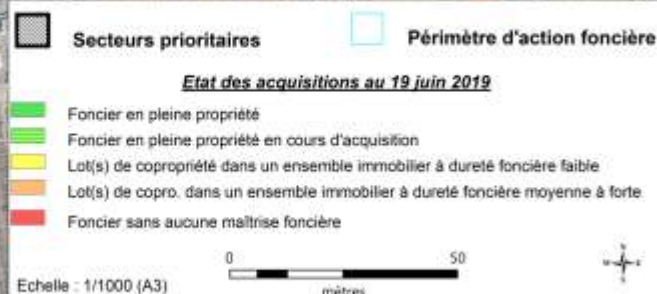


PROJET Toulouse EuroSudOuest
PERIMETRE D'ACTION FONCIERE
Secteurs avenue de Lyon / rues des Jumeaux
et
rue des Cheminots / rue St Laurent

SECTEUR 2	
Adresses	19 avenue de Lyon/22 rue du Maroc au 35 avenue de Lyon/38 rue du Maroc
Etat initial	9 immeubles
Acquisitions	59 lots acquis 9 lots (dont 1 commerce) à acquérir/ 5 propriétaires
Occupation	7 baux d'habitation 1 bail commercial (dénonciation en cours)

SECTEUR 3	
Adresses	12 avenue de Lyon au 16 avenue de Lyon
Etat initial	4 immeubles
Acquisitions	31 lots acquis 0 lots à acquérir
Occupation	5 baux d'habitation 1 bail commercial

SECTEUR 1	
Adresses	5 avenue de Lyon/6 rue du Maroc au 9 avenue de Lyon/10 rue du Maroc
Etat initial	4 immeubles
Acquisitions	23 lots acquis 4 lots à acquérir/3 propriétaires
Occupation	2 baux d'habitation 1 bail commercial + 1 bail dérogatoire



OAP TOULOUSE EUROSUD-OUEST SECTEUR LYON / SAINT LAURENT SCHEMA D'AMENAGEMENT

Périmètre de l'OAP

MIXITE FONCTIONNELLE ET INSERTION ARCHITECTURALE, URBAIN ET PAYSAGER

PRINCIPES DES VOCATIONS ET DE GRADATION DES HAUTEURS

Degré d'intensification du bâti : faible / moyen / fort

-  Secteur à dominante d'habitat
-  Secteur à dominante économique
-  Secteur de mixité fonctionnelle
-  Secteur à dominante agricole ou naturelle
-  Secteur à dominante de service public

PRINCIPE DE TRAITEMENT DES ESPACES PARTAGÉS

-  Espace paysager à dominante piétonne
-  Espace à dominante de loisirs, sports et/ou détente
-  Espace végétal paysager à créer
-  Ouvrages hydrauliques à créer (noues, bassins d'orage)
-  Composition de façades urbaines

PRINCIPES PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS A VALORISER OU A CREER

-  Élément (ou ensemble) bâti d'intérêt patrimonial
-  Arbre remarquable ou alignement arboré remarquable
-  Perspective visuelle et paysagère

QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PREVENTION DES RISQUES ET NUISANCES

TRAME VERTE ET BLEUE

-  Réservoir de biodiversité
-  Corridor écologique majeur à protéger ou à restaurer
-  Espace de nature de proximité à protéger ou à restaurer

DEPLACEMENTS

DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN

-  Ligne et station de transports en commun

PRINCIPES DE DESSERTE ET DE STATIONNEMENT

-  Liaison et / ou desserte viaire
-  Liaison mode actif
-  Parking
-  Accès
-  Carrefour

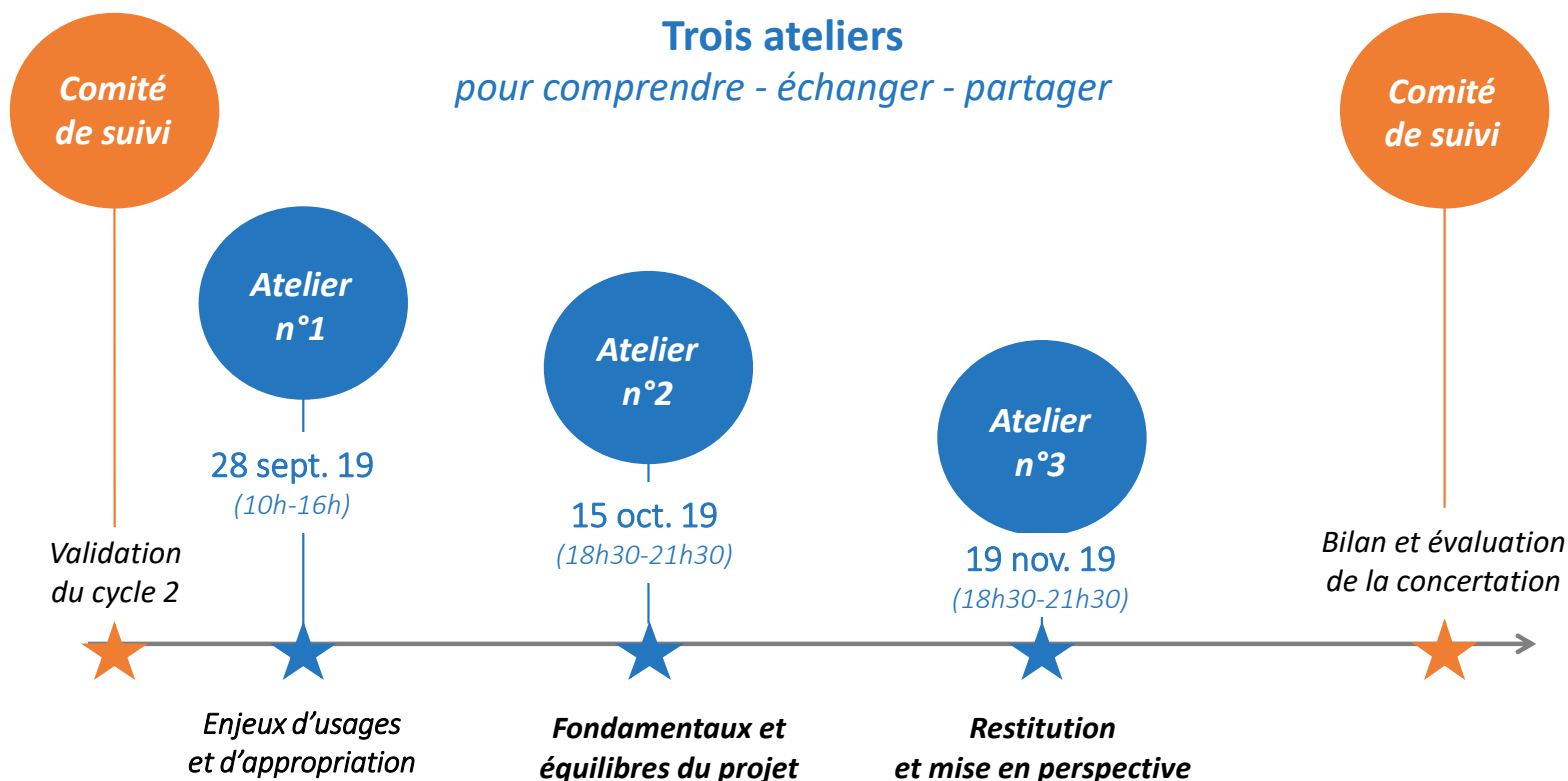




2^e cycle de concertation : les Ateliers « avenue de Lyon »

Objectifs :

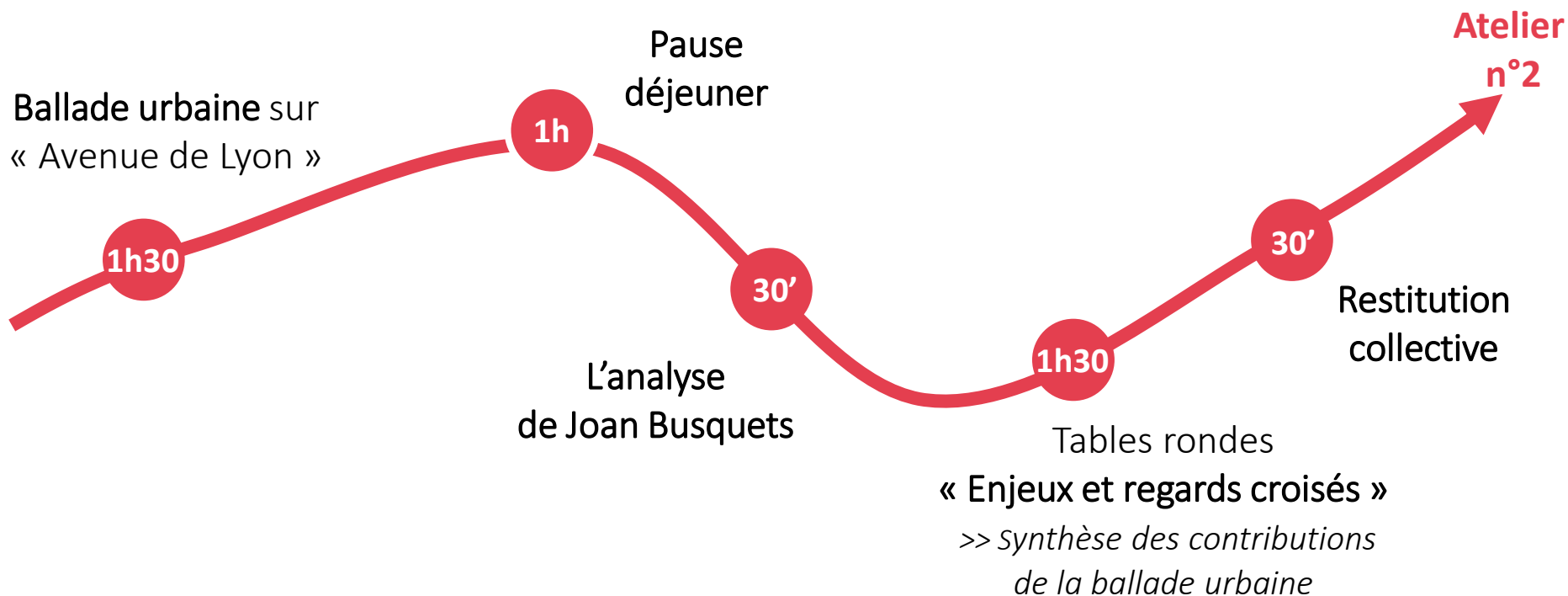
- Replacer l'ensemble des usages, la dimension humaine et plus globalement la vie du quartier au cœur des échanges
- Enrichir collectivement le projet technique de l'expertise d'usage des acteurs
- Traduire une vision partagée du et pour le quartier dans ses usages





Atelier n°1

Enjeux et conditions d'appropriation





Ballade urbaine « Avenue de Lyon »



Ballade urbaine

Les 3 clés pour participer

1

Retirer un kit de participation auprès de l'animateur



Ballade urbaine

N'oubliez pas votre kit !



**2 cartes
METRO**
par personne



**Bloc
participant**
*(1 par groupe
de 3 participants)*



**1
audio-guide**
par personne



Analyse

Joan BUSQUETS

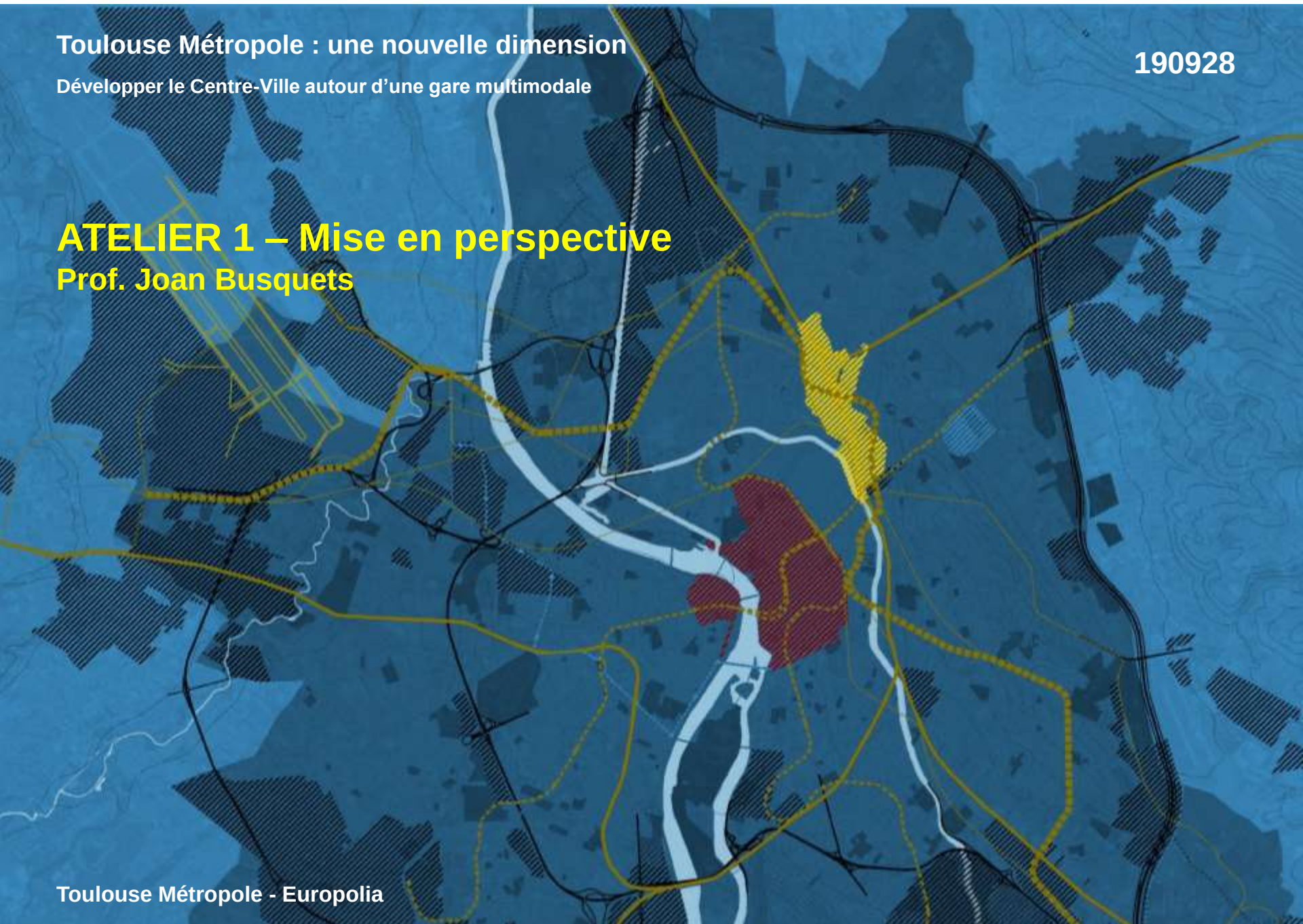
Toulouse Métropole : une nouvelle dimension

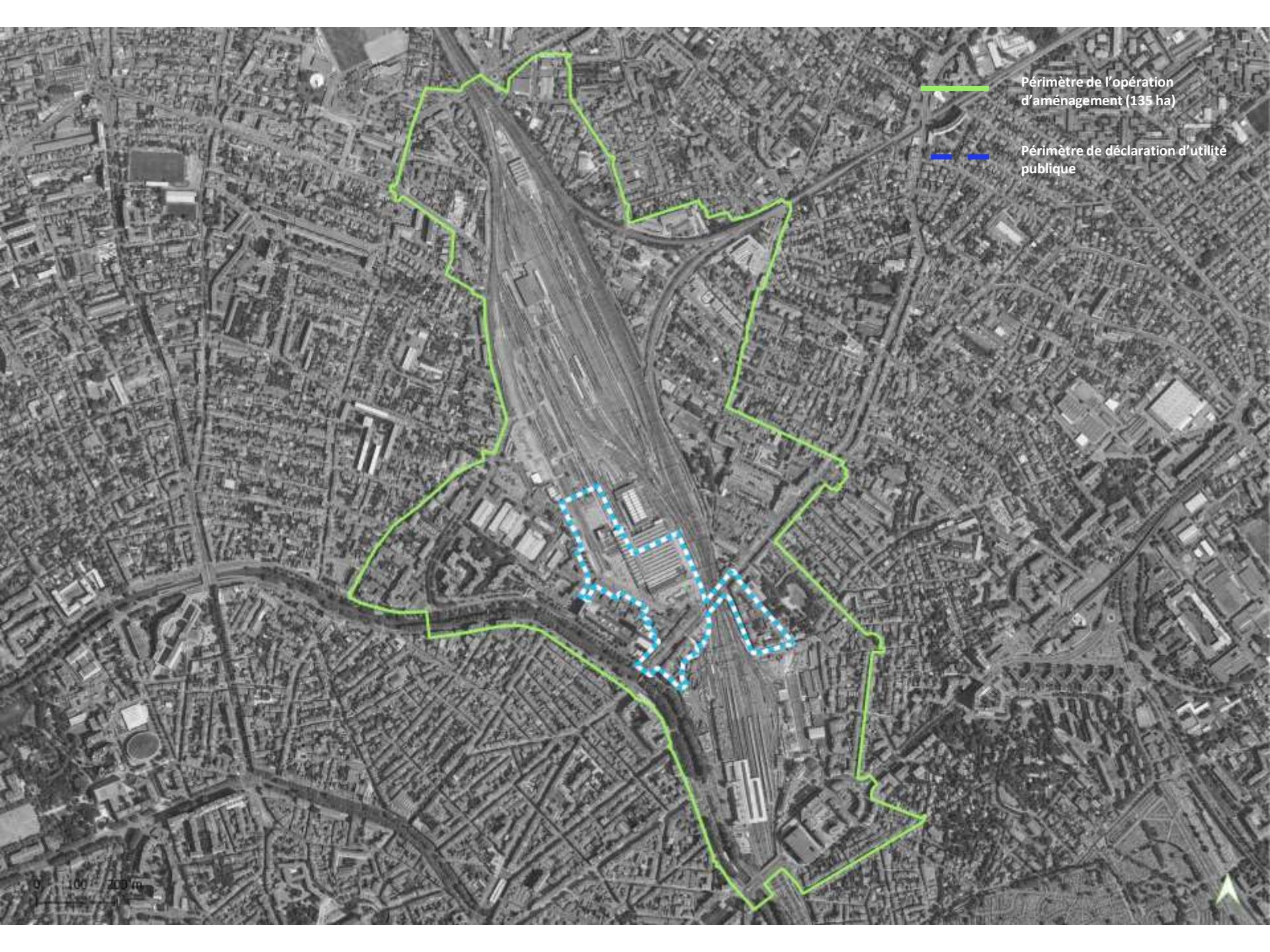
Développer le Centre-Ville autour d'une gare multimodale

190928

ATELIER 1 – Mise en perspective

Prof. Joan Busquets



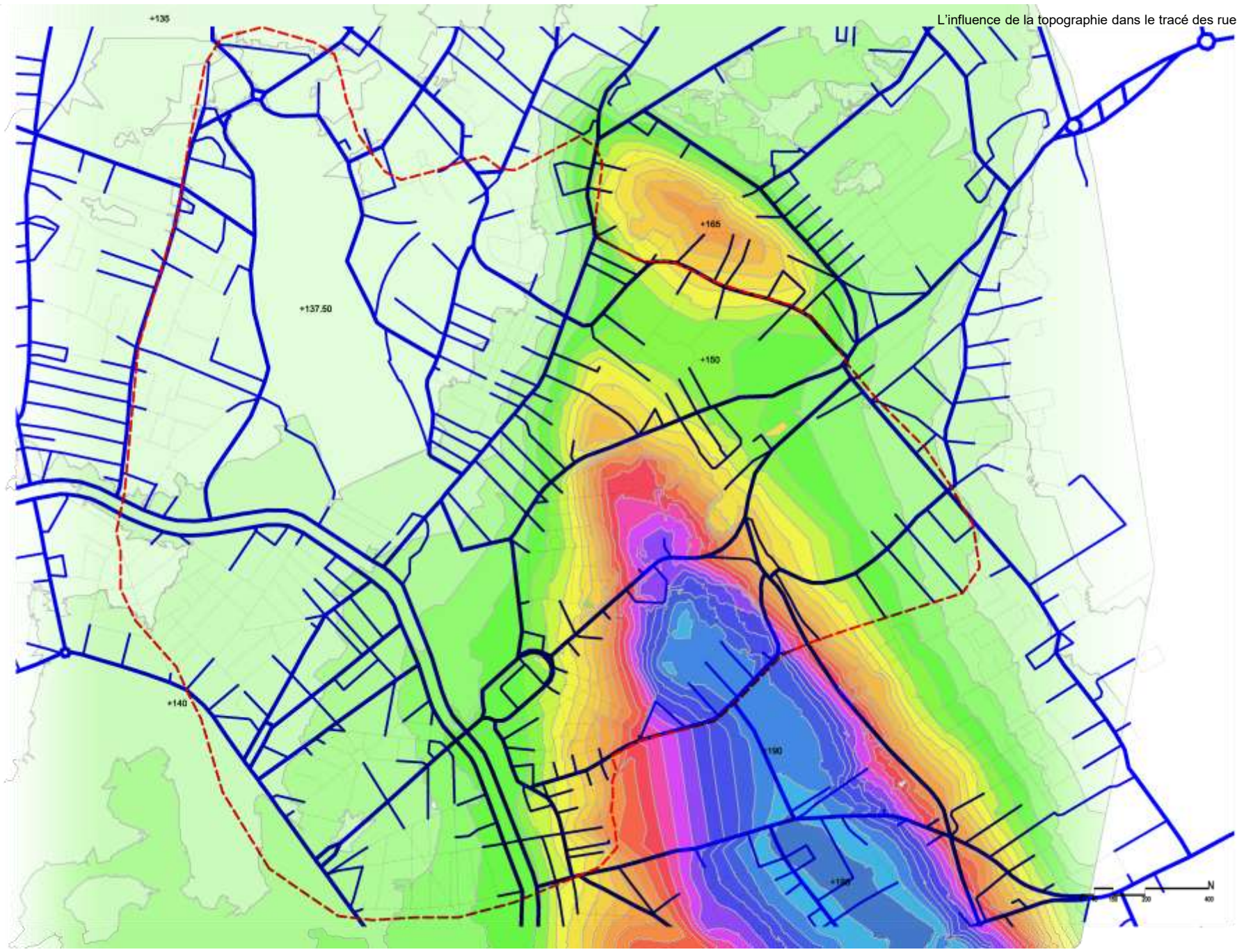


Périmètre de l'opération
d'aménagement (135 ha)

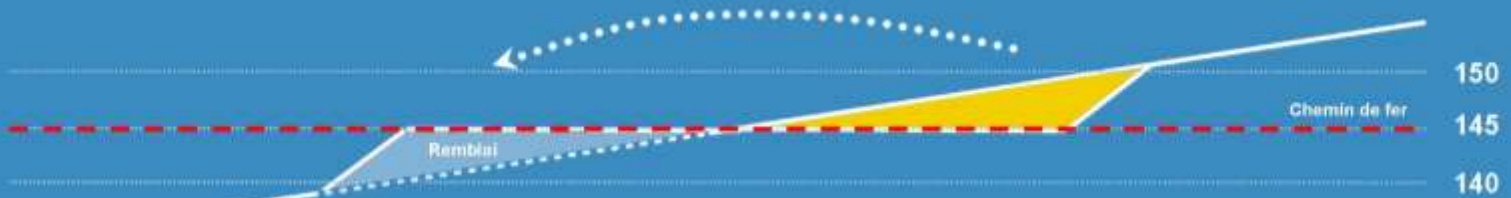
Périmètre de déclaration d'utilité
publique

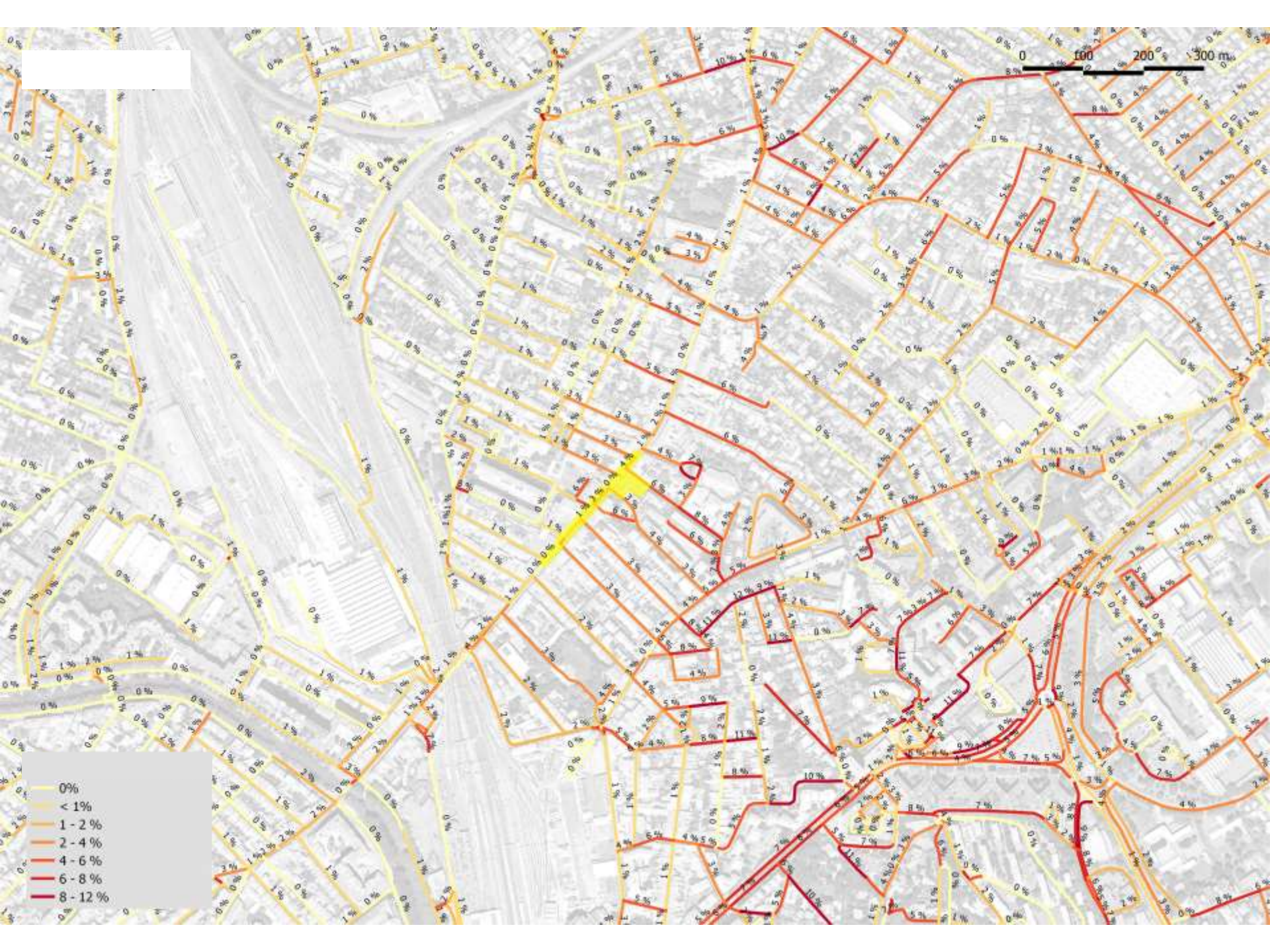
0 100 200 m



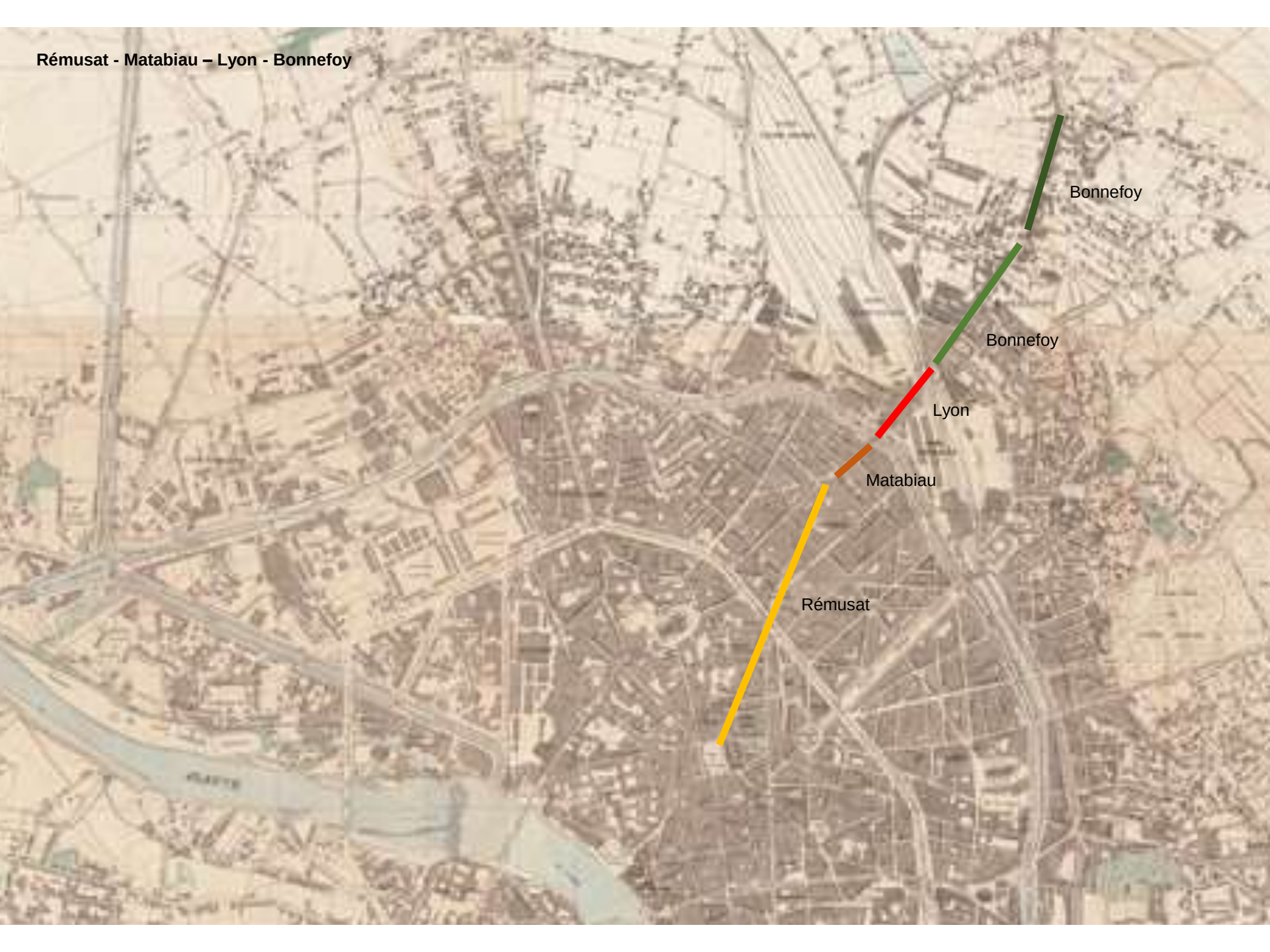


Topographie





Rémusat - Matabiau – Lyon - Bonnefoy



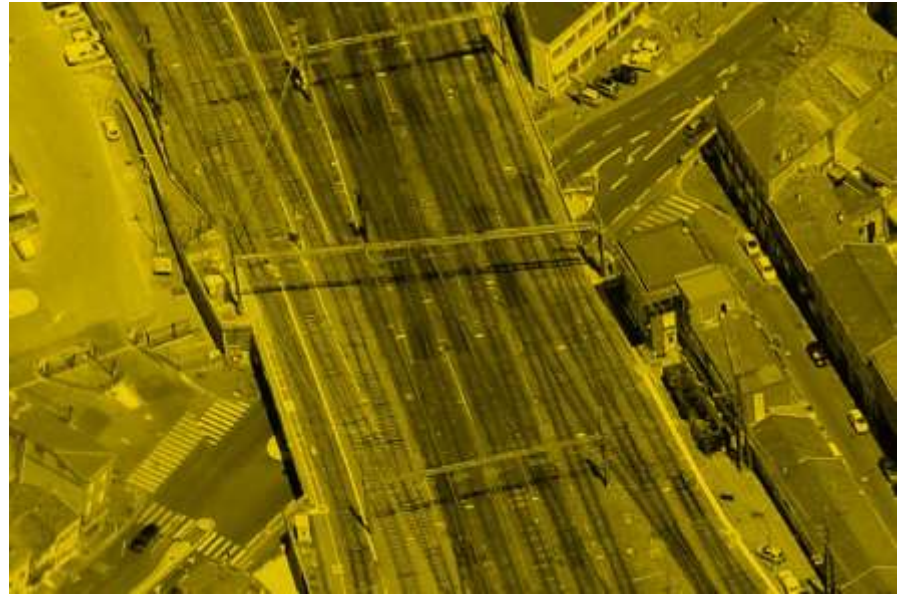
Bonnefoy

Bonnefoy

Lyon

Matabiau

Rémusat

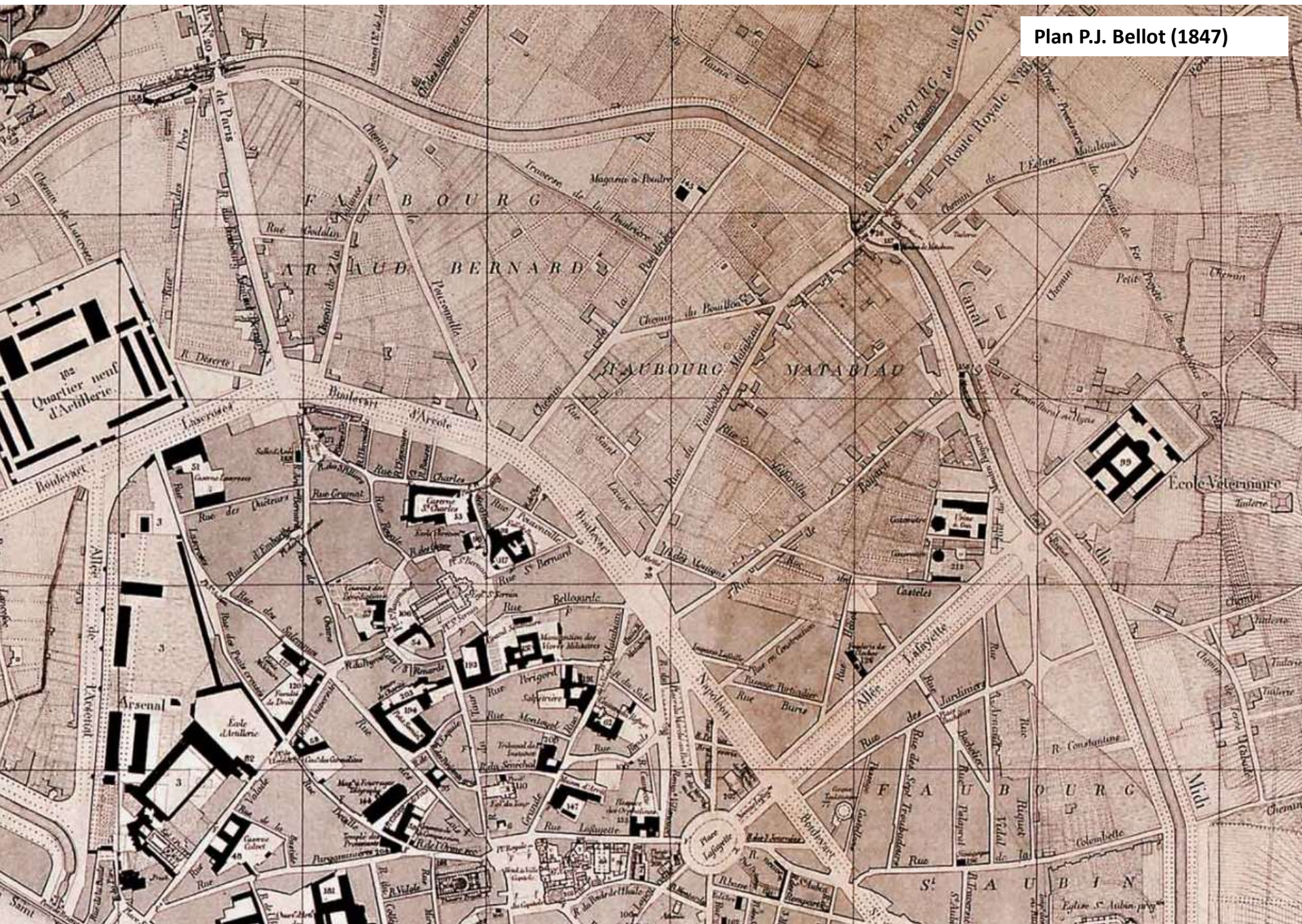


Évolution du système radial à Toulouse.
Réduction du nombre de radiales et impact progressif de la voiture

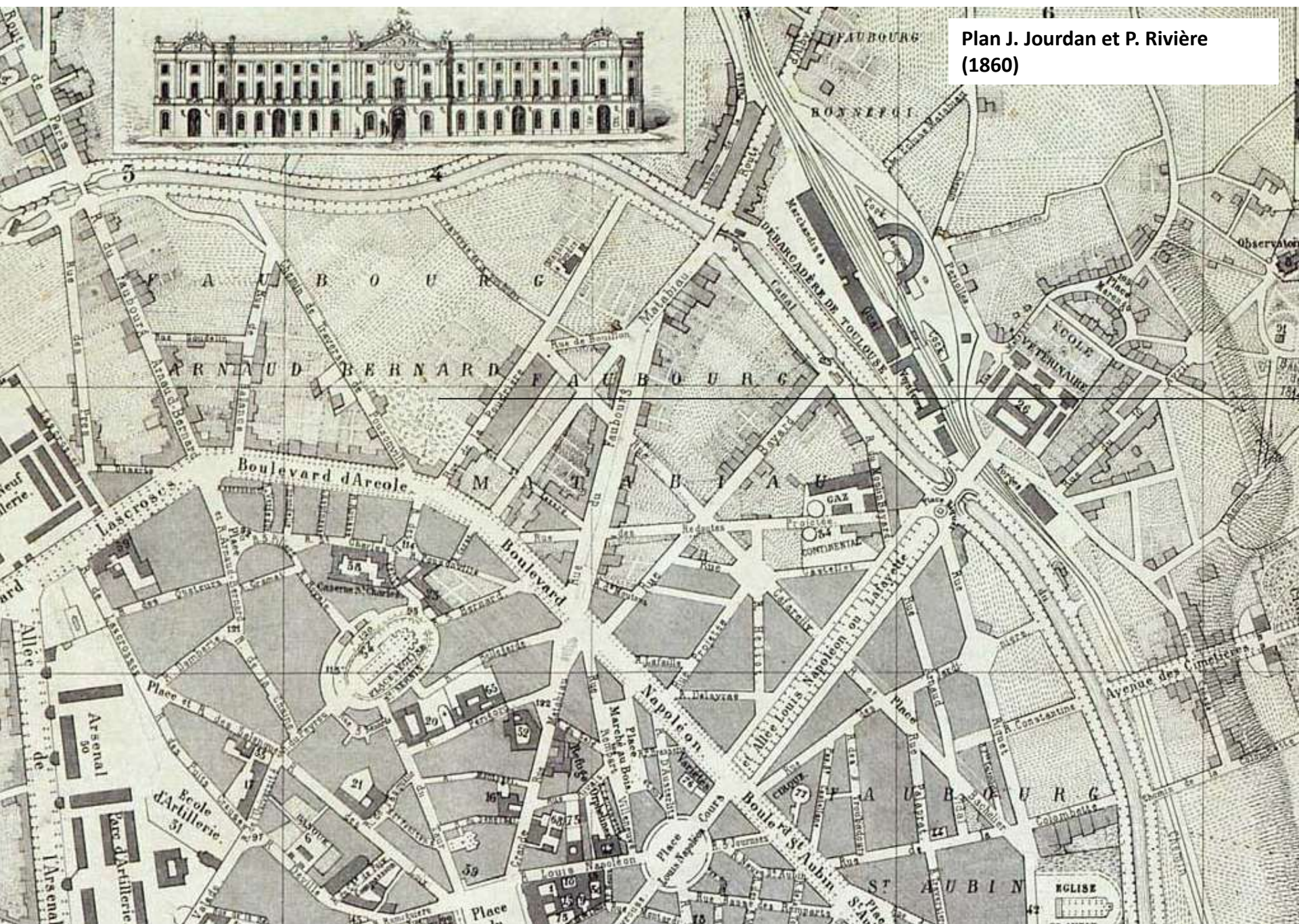
Plan de la ville et des faubourgs de Toulouse (1774)



Plan P.J. Bellot (1847)



**Plan J. Jourdan et P. Rivière
(1860)**



1946



1954



1966





	Centre Ville
	Faubourg
	Immeuble
	Pavillonnaires
	Secteurs économiques et équipements







Espaces verts



Station TAE
Mairie de Paris TAE
Le plan de la topographie

1



Canal du Midi

2



Espace public Chemin du Rasin

3



Rue Lyon (futur Parvis Lyon)

3



Jardin Edmond Michelet



4

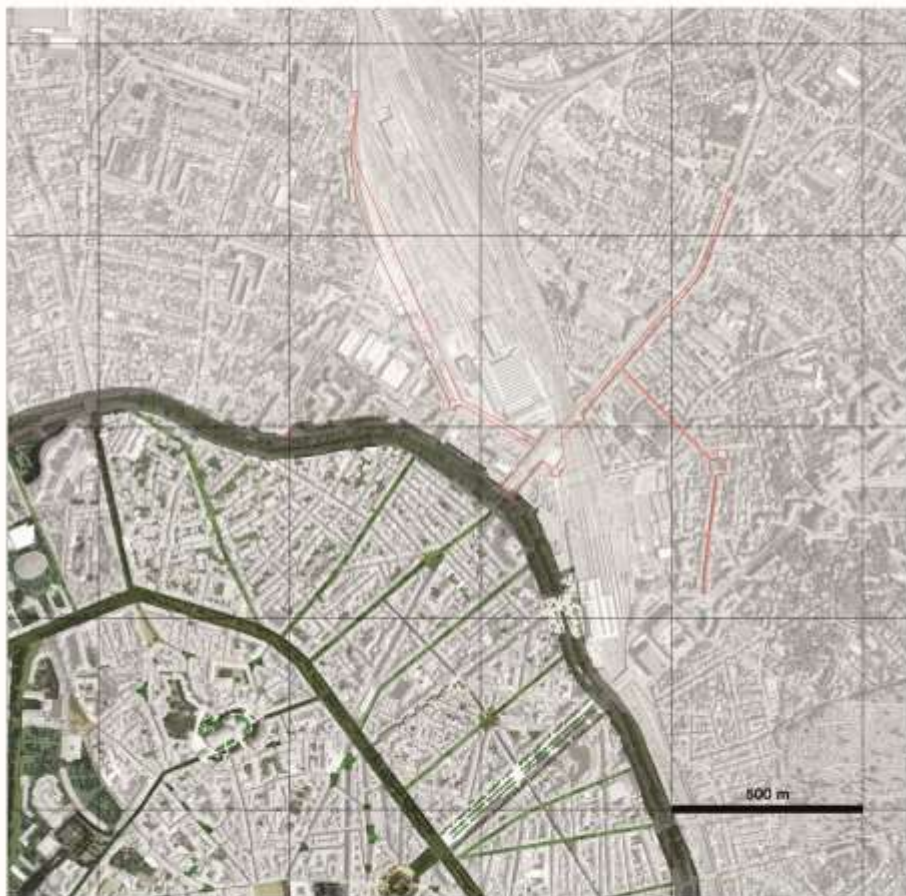


Jardin Lapujade

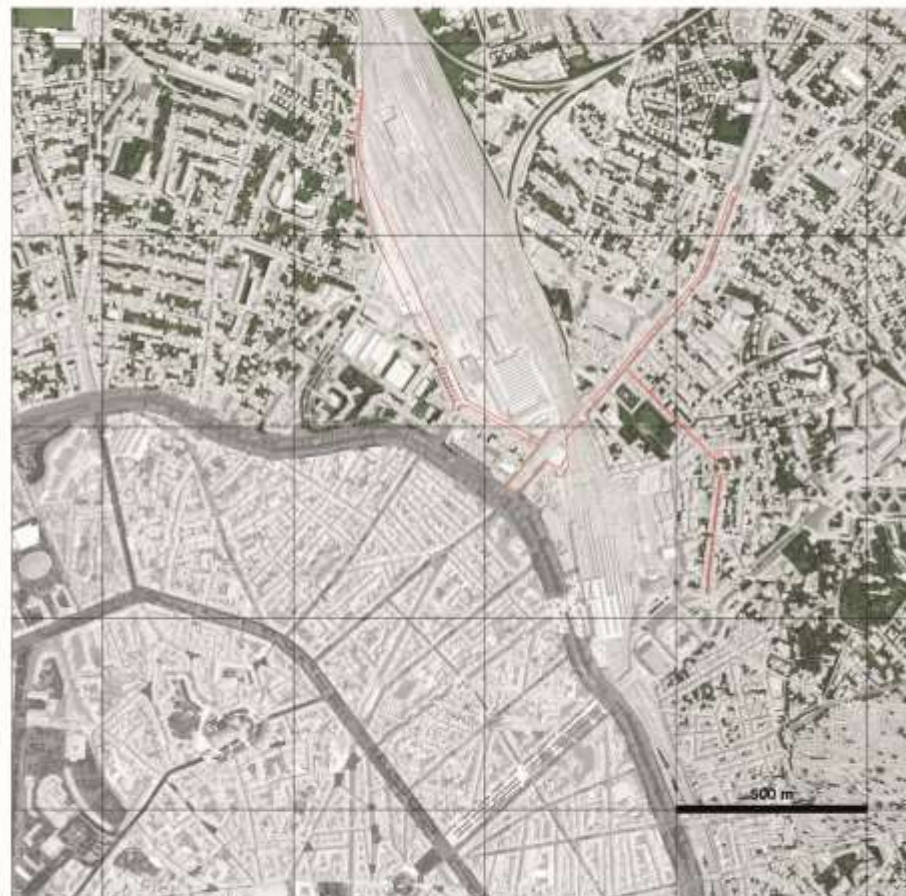


VÉGÉTATION EXISTANTE DEUX AMBIANCES PAYSAGERES

La ville de part et d'autre du Canal du Midi



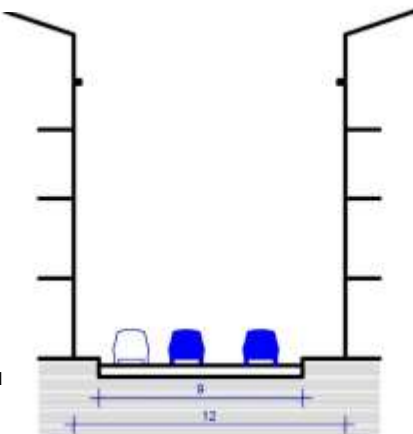
La charpente paysagère dans l'espace public du centre-ville



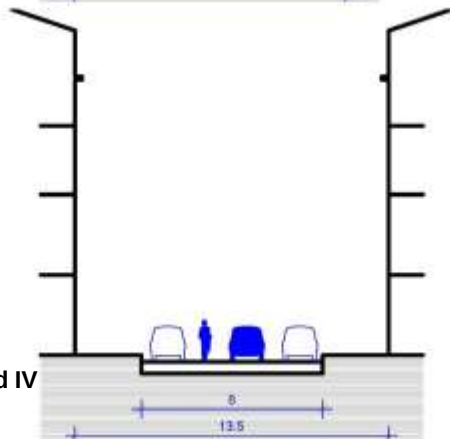
La "prolifération" végétale des jardins privés dans les quartiers de Minimes, Bonnetoy, Marengo-Jolimont.

Les rues du secteur

A - Rue Matabiau

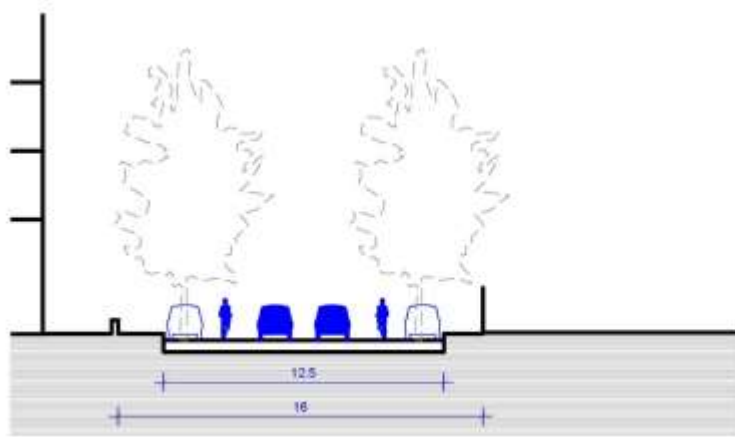


B - Rue Raymond IV



C - Rue Bayard





C – Chemin du Raisin



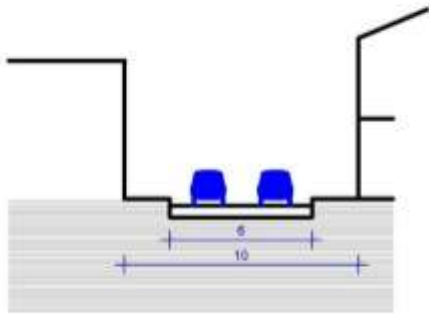
D – Rue des Jumeaux



E – Rue Chabanon



F – Rue du Maroc



A – Rue de Périole

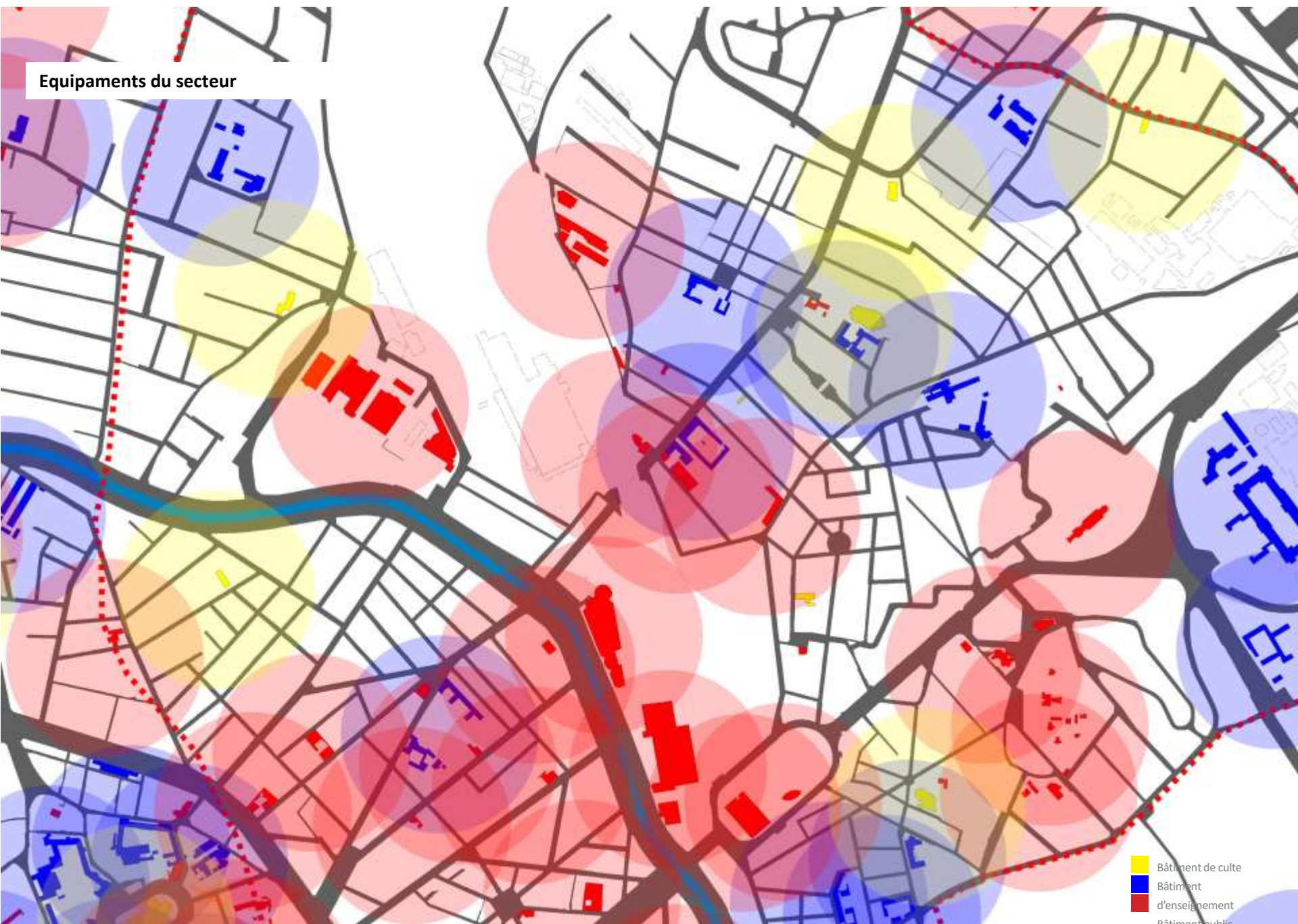


B – Rue Saint-Laurent



C – Rue du Faubourg Bonnefoy

Equipements du secteur





Avenue F. Collignon

26m

50m

27m

25m

37m

Chemin du Raisin

40m

56m

Rue du Maroc

Av. Lyon

Rue Matabiau

35m

34m

39m

44m

51m

Allées Jean Jaurès

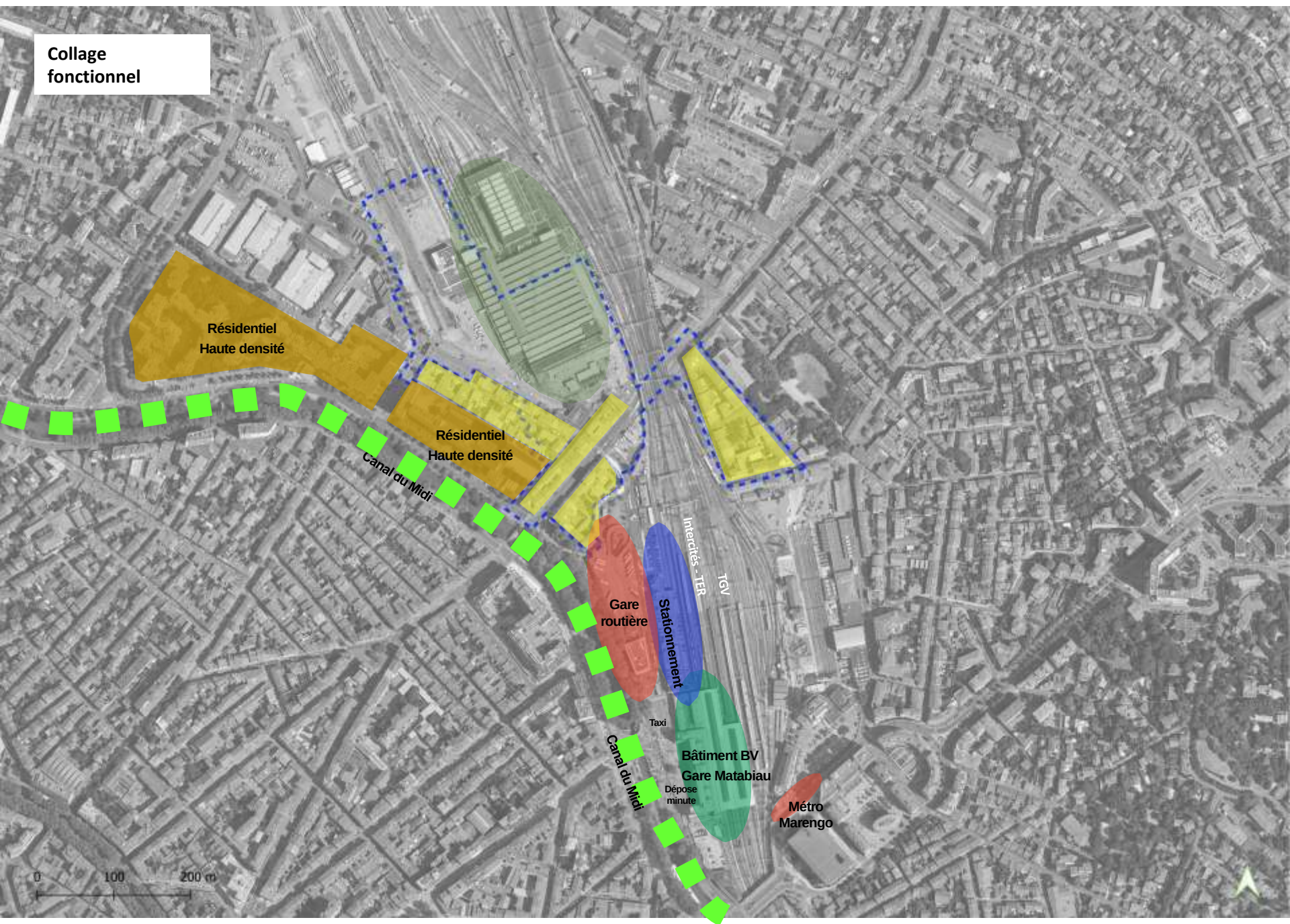
45m

BATIMENTS EN HAUTEUR DANS TOULOUSE





Collage
fonctionnel



Rue Matabiau

Avenue de Lyon

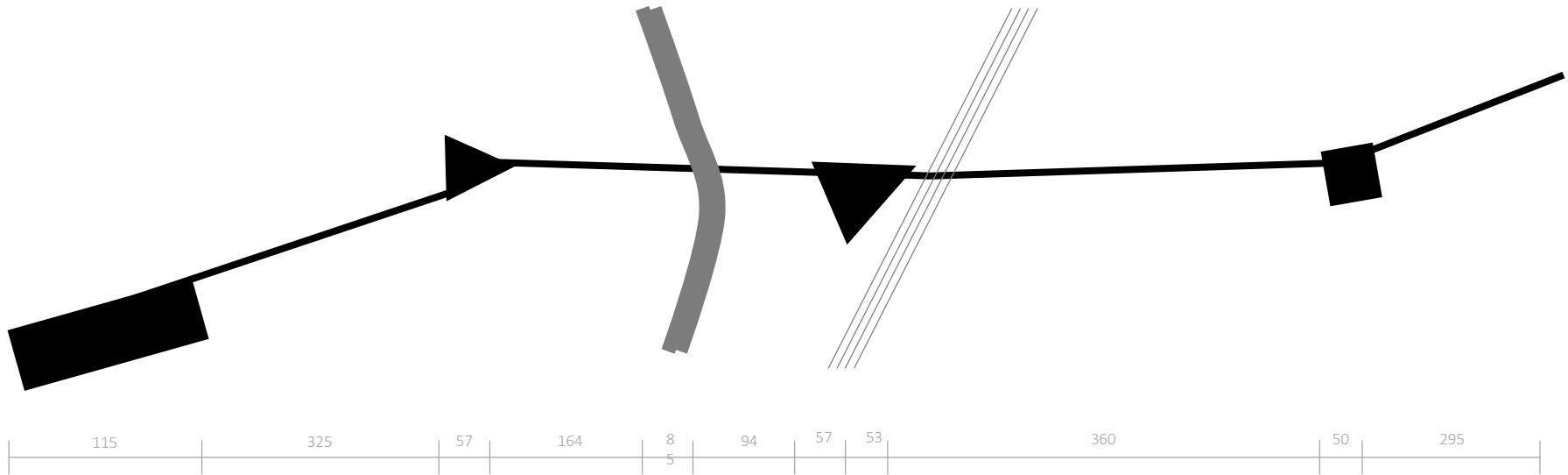
Rue du Faubourg Bonnefoy

Place Jeanne d'Arc

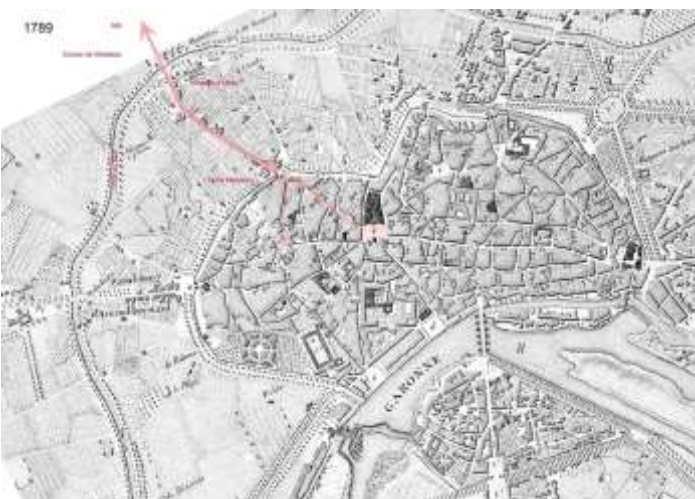
Place Roquelaine

Parvis Nord

Place Jean Bories



Historique



Porte de Metz avant 1800

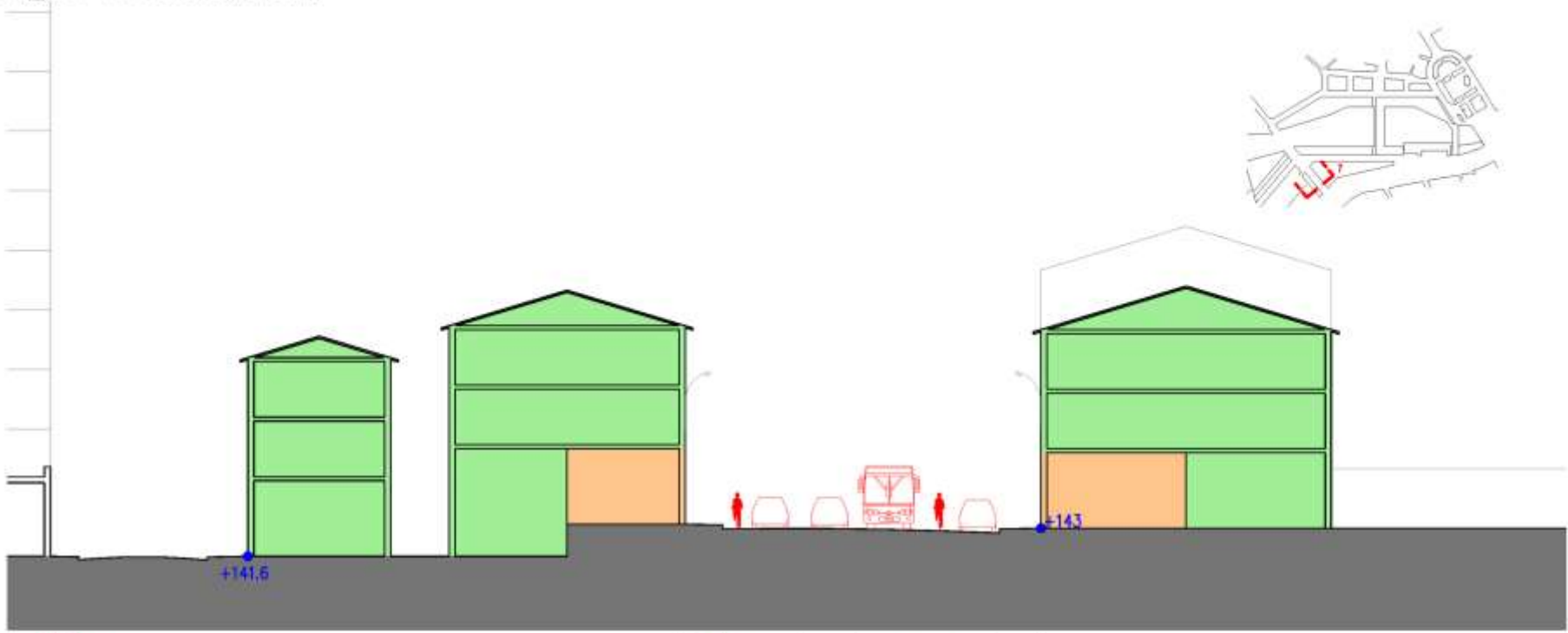


EXISTANT

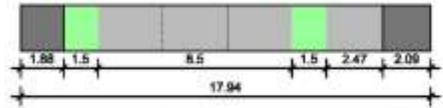


TOU-CV Rue Matabiau
BAU
1:100 (A3)

Av. Lyon – Parvis Nord (existant)



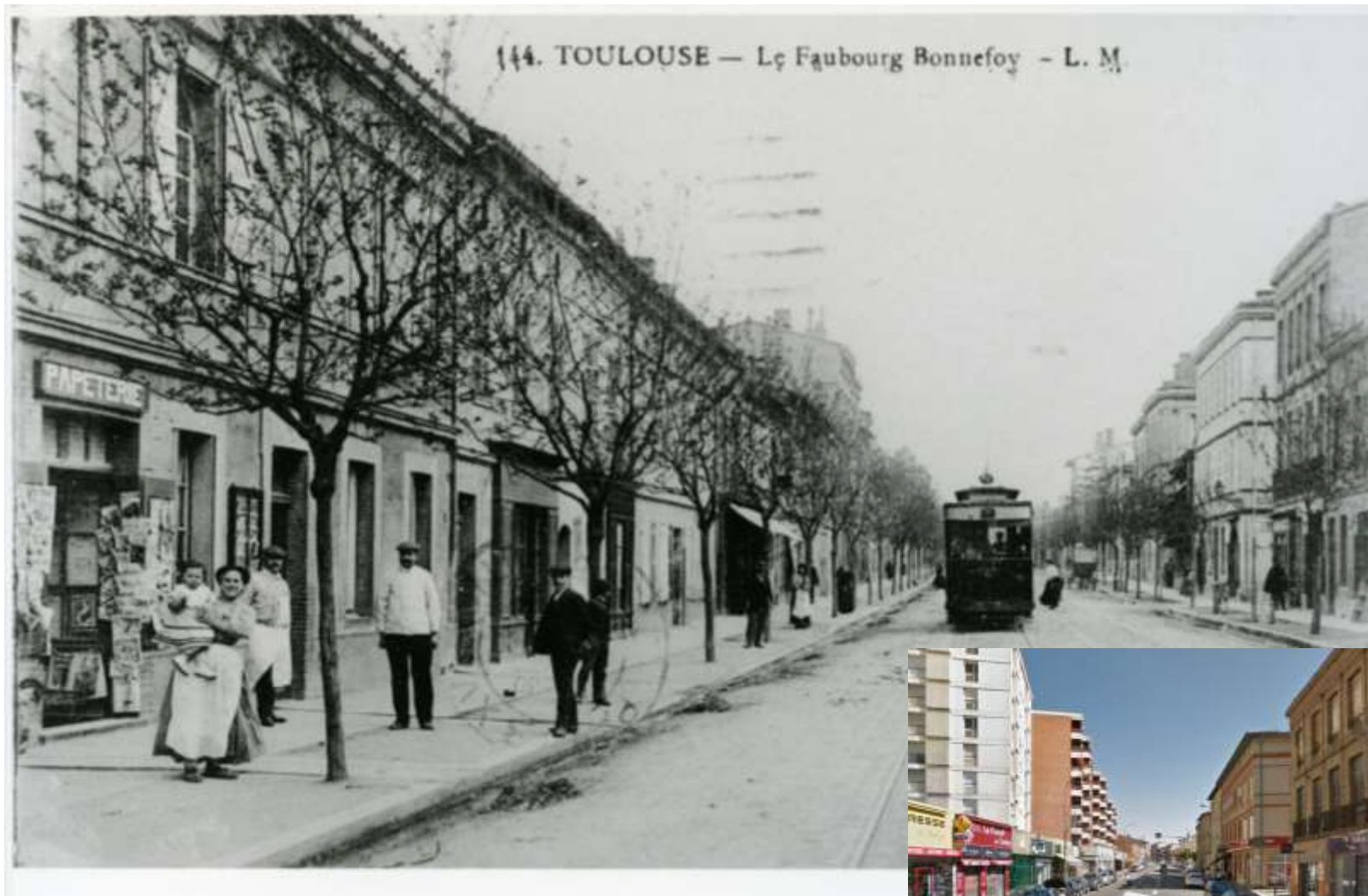
COUPE 7



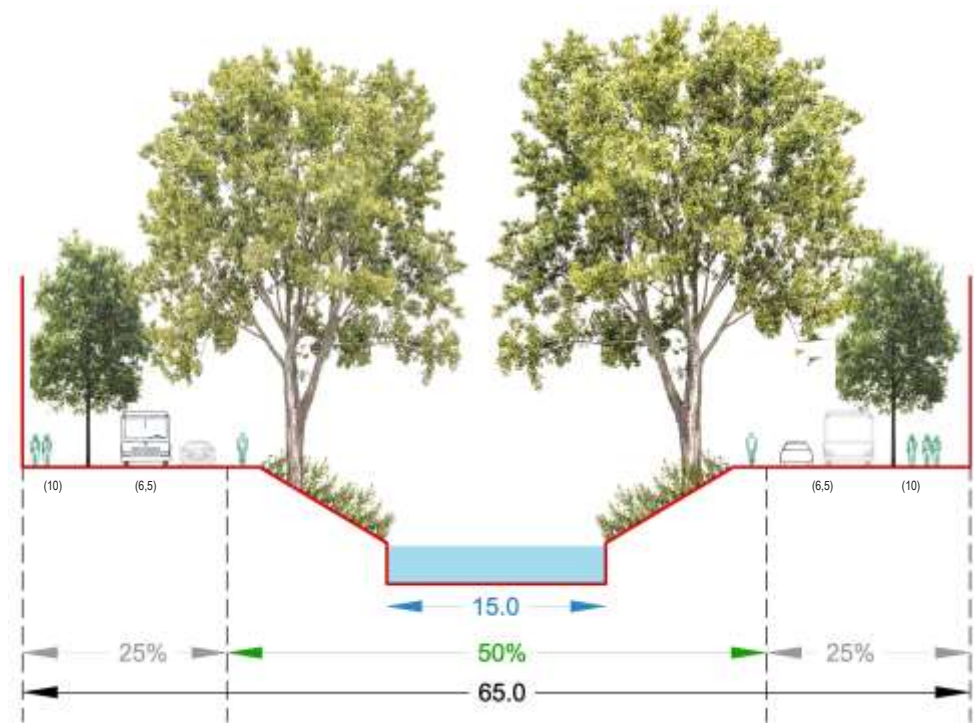
- Bureau
- Commerce
- Logement



La possibilité de récupérer l'ancienne image avec arbres au l'Av. Bonnefoy



Valeur Historique et Culturelle du Canal du Midi

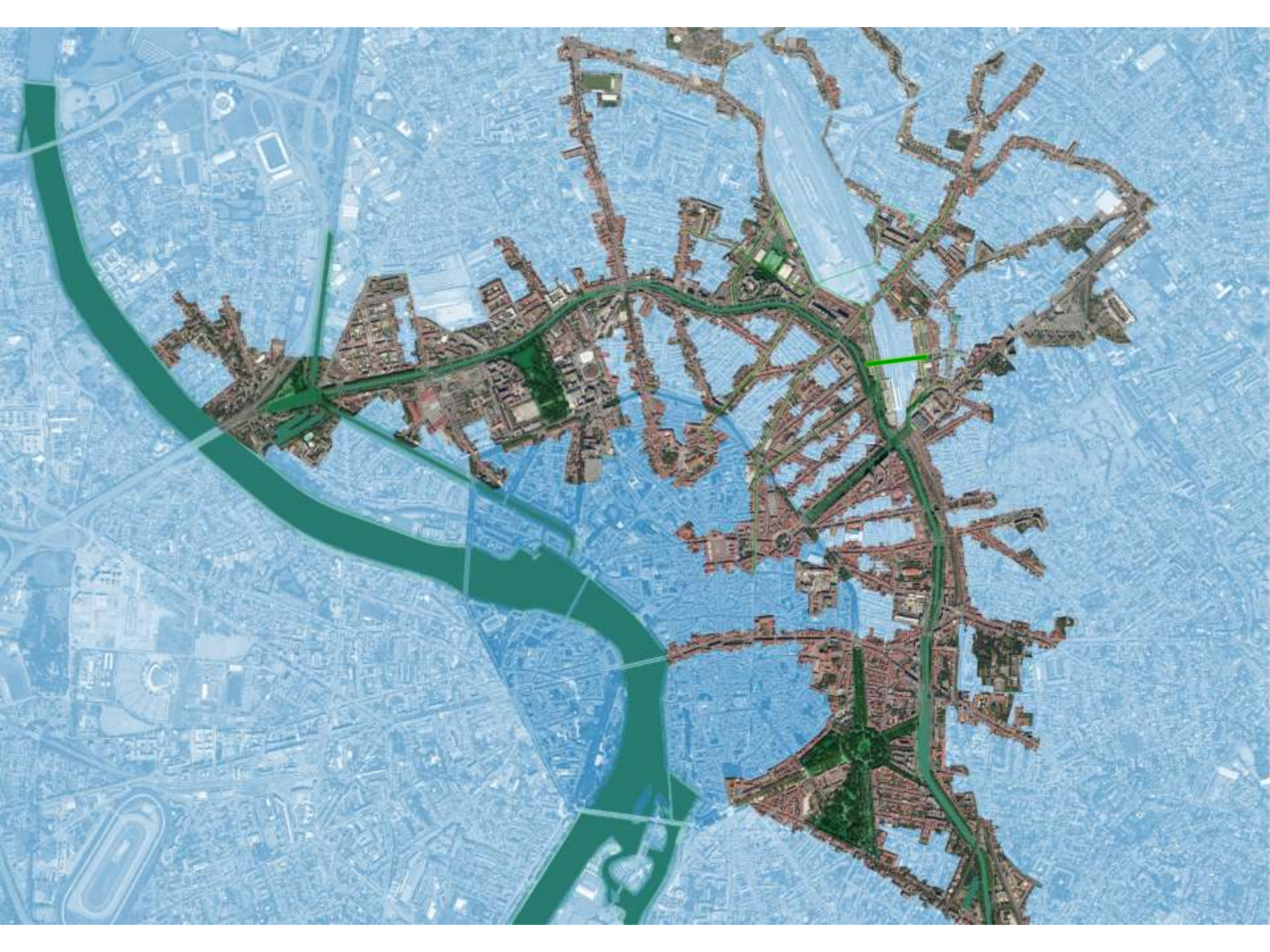


Rationalisation des flux de la mobilité: piétons, vélos, TC, voitures



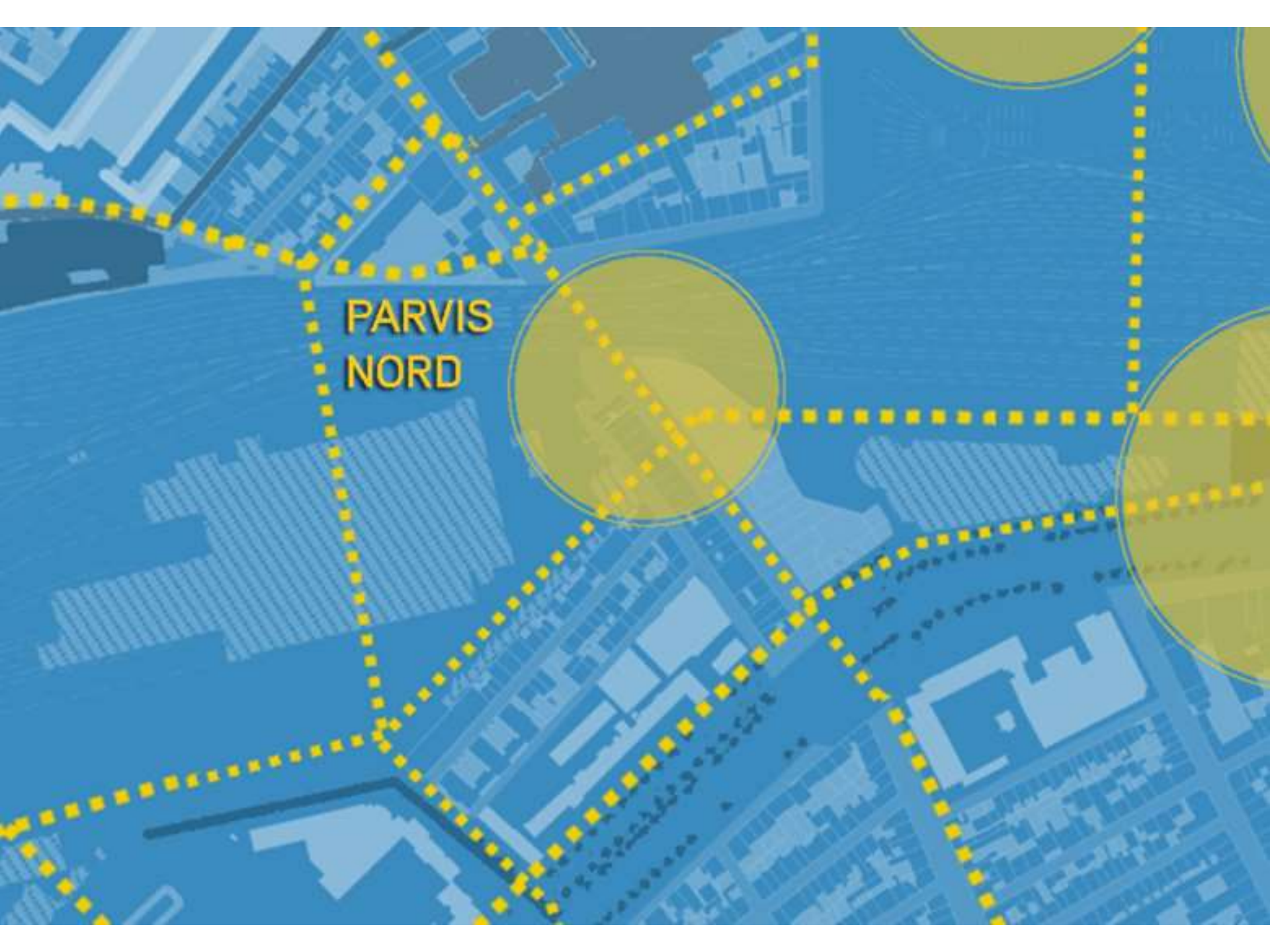
Valeur Historique et Culturelle du Canal du Midi





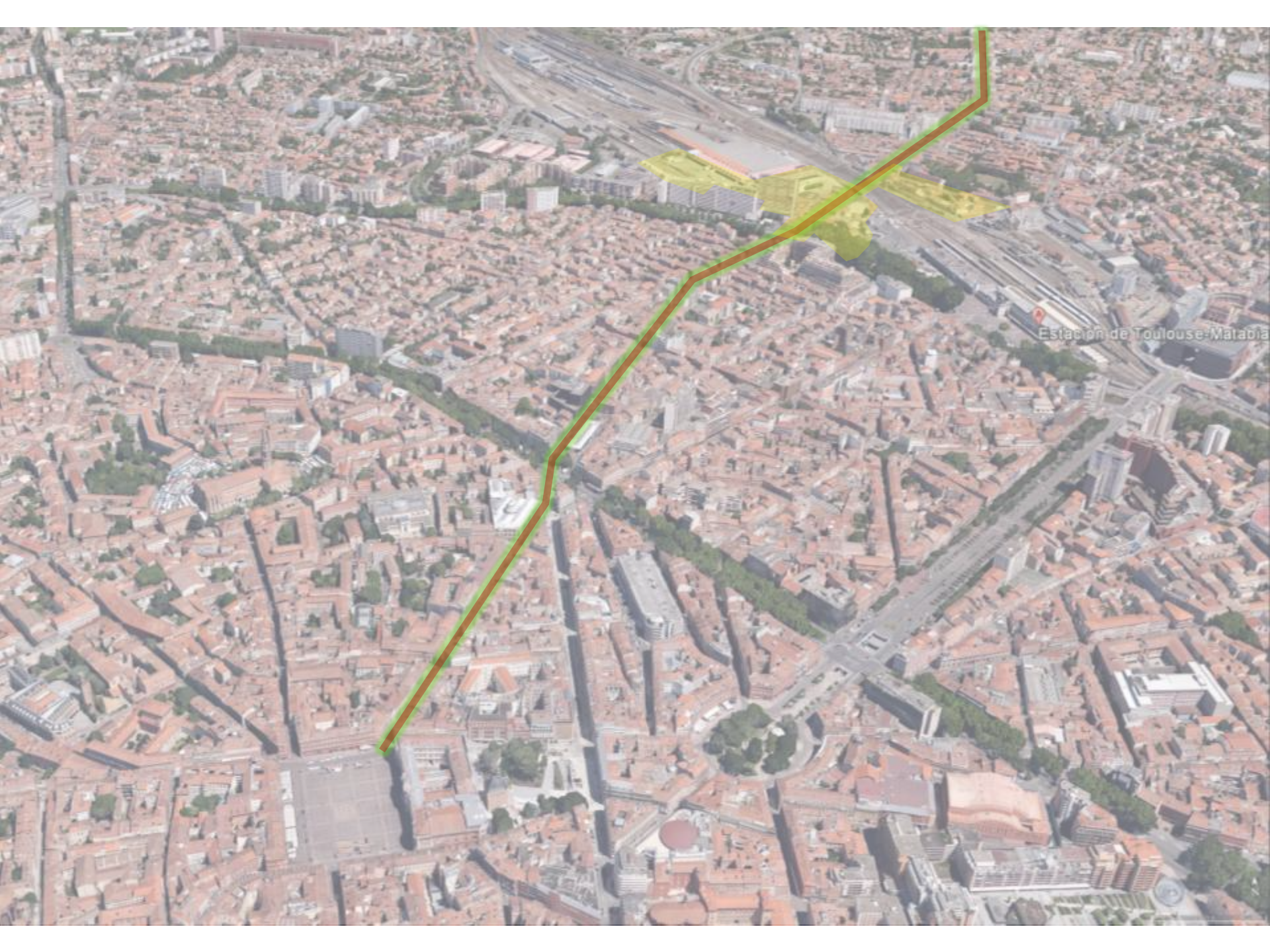
Gare avec plusieurs faces urbaines





PARVIS
NORD







4 Temps de travail collectif



Restitution des travaux



Conclusions